

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2000

Au troisième trimestre 2000, la durée hebdomadaire du travail décroît à un rythme moins soutenu que les trimestres précédents. **Elle s'établit à 36,76 heures à la fin du mois de septembre**, contre 36,92 heures un trimestre auparavant (-0,4%) et 38,31 heures un an plus tôt (-4,0%)

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) augmente de 0,7 % au troisième trimestre 2000. Sur un an, sa progression est de 1,9 %.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 1,1 % au troisième trimestre 2000, soit 5,3% sur un an. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est de 0,5 % au troisième trimestre 2000 et de 2,1% entre septembre 1999 et septembre 2000 (1).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet s'établit à 36,76 heures à la fin du troisième trimestre 2000, soit 0,4 % de moins qu'un trimestre plus tôt et 4,0 % sur un an (graphique 1). Cette baisse est moins soutenue qu'aux trimestres précédents (entre -0,7 % et -2,2 % depuis trois trimestres). En effet, plus de la moitié (52,9 %) des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés et plus travaillent désormais moins de 36 heures hebdomadaires, contre 15 % fin septembre 1999 (tableau 2 et graphique 2).

(1) – Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (1,9% de septembre 1999 à septembre 2000).

Au troisième trimestre 2000, la durée du travail continue de décroître plus rapidement dans l'industrie et le tertiaire (respectivement -0,4 % et -0,5 %) que dans la construction (-0,3 %) (graphique 3). Plus en détail, c'est dans les secteurs de l'automobile, des activités financières et des services aux entreprises que la baisse est la plus forte (entre -0,8 % et -0,9 %) (tableau 3).

Par taille d'entreprise, la durée du travail décroît à nouveau à un rythme plus soutenu dans les grandes unités que dans les petites (-0,7 % pour les entreprises de 500 salariés et plus, contre -0,3 % pour celles de dix à dix-neuf salariés), ce qui contribue à accroître les écarts entre catégories d'entreprises (tableau 1). Fin septembre 2000, la durée s'élève ainsi à 35,92 heures pour les plus grandes, contre 38,94 heures pour les petites. En effet, deux tiers des salariés des grandes entreprises travaillent moins de 36 heures par semaine à fin septembre 2000, contre 11,5 % des petites (tableau 2).

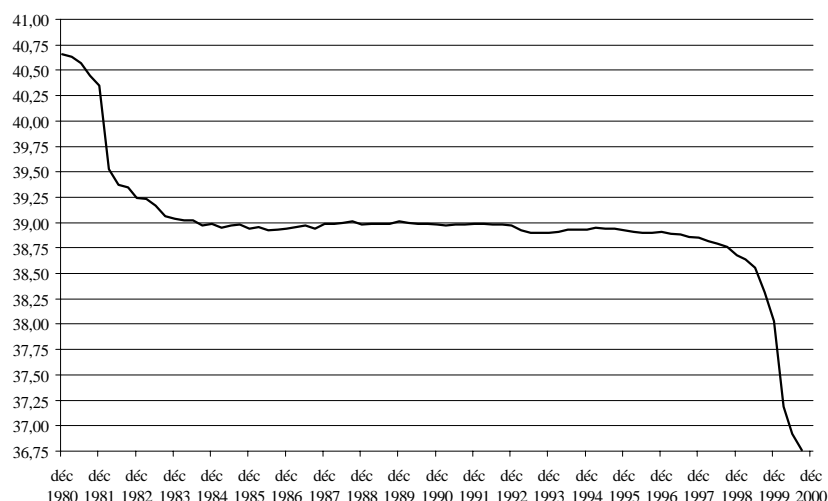
Sur un an, la durée a baissé de 4,4 % dans le tertiaire, 3,8 % dans l'industrie et 2,5 % dans la construction. Les baisses les plus fortes se situent dans les secteurs de l'énergie (-7,0 %), des activités d'éducation, santé et action sociale (-5,4 %) et des transports (-5,2 %).

Tableau 1
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet selon la taille de l'entreprise

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation au 30/09/2000 (en %)	
	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000	2 ^{ème} trim. 2000	3 ^{ème} trim. 2000	sur 3 mois	sur 12 mois
Toutes tailles confondues	38,31	38,03	37,19	36,92	36,76	-0,4	-4,0
10 à 19 salariés	39,24	39,22	39,09	39,04	38,94	-0,3	-0,8
20 à 49 salariés	38,97	38,80	38,04	37,71	37,54	-0,5	-3,8
50 à 99 salariés	38,65	38,43	37,53	37,19	37,07	-0,3	-4,3
100 à 249 salariés	38,30	38,08	37,11	36,83	36,66	-0,5	-4,5
250 à 499 salariés	37,96	37,81	36,80	36,47	36,28	-0,5	-4,6
500 salariés et plus ...	37,84	37,33	36,42	36,16	35,92	-0,7	-5,3

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Graphique 1
Évolution de la durée hebdomadaire du travail



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 2
Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée au 3^{ème} trimestre 2000

Taille de l'entreprise	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Nombre de salariés (en milliers)	Taux de temps partiel (brut)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus		
Toutes tailles confondues	5,3	47,6	8,0	7,0	27,8	4,4	11 040	12,9
10 à 19 salariés	0,9	10,6	1,8	2,0	70,7	14,1	1 210	14,8
20 à 49 salariés	1,4	38,4	3,7	4,6	45,3	6,7	1 760	12,3
50 à 99 salariés	2,9	45,4	6,4	7,0	32,3	6,0	1 050	11,0
100 à 249 salariés	6,2	50,1	7,5	7,6	24,4	4,3	1 420	10,4
250 à 499 salariés	8,2	53,2	9,7	8,2	18,2	2,5	1 010	10,2
500 salariés et plus	7,6	59,8	11,5	8,9	11,4	0,8	4 590	14,6

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Le rythme annuel de réduction a été lui aussi d'autant plus soutenu que l'entreprise est grande, de -5,3 % au dessus de 500 salariés à -0,8 % entre dix et dix-neuf salariés.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés croît de 0,7 % au cours du troisième trimestre 2000. Cette progression est plus forte qu'au troisième trimestre 1999 (0,4 %), en raison notamment d'une revalorisation du SMIC plus importante au 1^{er} juillet 2000. Elle s'élève à 0,6 % dans l'industrie, à 0,8 % dans la construction et à 0,7 % dans le tertiaire (tableau 4). Les progressions maximales se situent chez les ouvriers et les employés (0,8 %), qui comptent des proportions de salariés rémunérés au SMIC plus élevées que les autres catégories. La hausse est de 0,4 % pour les cadres et les professions intermédiaires.

Les prix (hors tabac) ayant évolué de 0,5 % sur la même période, le SMB de l'ensemble des salariés gagne 0,2 point de pouvoir d'achat.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a crû de 1,9 %. Compte tenu d'une évolution des prix de 2,1 % sur la

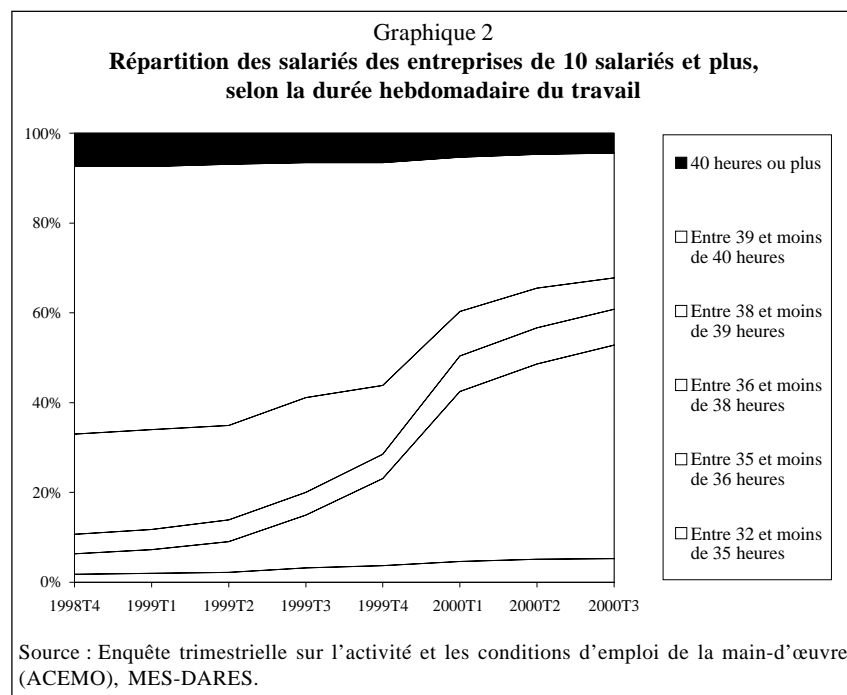


Tableau 3
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, proportions de salariés à temps partiel et en CDD au 3^{ème} trimestre 2000

	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)		Séries brutes	
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	à temps complet (en heures)		Taux de temps partiel (brut)	Taux de CDD (brut)
							2 ^{er} tim. 2000	3 ^{ème} tim. 2000		
Ensemble des secteurs	5,3	47,6	8,0	7,0	27,8	4,4	36,92	36,76	12,9	5,9
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,5	60,0	4,7	1,9	23,6	3,3	36,30	36,24	6,2	10,1
EC : Ind. des biens de consommation	7,7	53,3	5,1	7,6	25,6	0,7	36,41	36,29	6,2	5,0
ED : Ind. automobile	17,0	56,3	6,4	14,1	5,3	0,9	35,93	35,65	2,8	2,5
EE : Ind. des biens d'équipement	8,9	29,9	15,3	21,2	22,6	2,0	37,07	36,97	4,1	3,7
EF : Ind. des biens interméd ..	9,6	35,4	6,8	16,1	29,4	2,7	37,09	36,88	4,4	4,3
EG : Énergie	7,9	87,1	1,1	3,5	0,5	0,0	35,07	35,06	16,0	2,0
EH : Construction	0,4	26,3	6,1	2,9	57,4	6,8	38,02	37,91	3,0	4,5
EJ : Commerce	1,8	40,9	13,8	3,3	36,4	3,9	37,14	37,04	19,1	7,3
EK : Transports	4,7	55,7	3,5	3,4	18,3	14,4	37,36	37,20	7,4	4,8
EL : Activités financières	8,7	40,1	19,9	8,9	22,3	0,1	36,77	36,48	11,5	3,9
EM : Activités immobilières ...	10,2	53,0	4,5	1,9	28,7	1,7	36,13	36,35	14,0	6,4
EN : Services aux entreprises	1,5	66,1	4,0	5,8	21,6	1,0	36,51	36,17	20,1	6,1
EP : Services aux particuliers	7,6	37,8	5,6	1,0	28,7	19,2	37,76	37,76	27,2	10,8
EQ : Éducation, santé, action sociale	2,2	57,5	1,9	0,8	37,0	0,6	36,73	36,55	27,2	10,2

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

même période, le pouvoir d'achat est en recul de 0,2 point (graphique 4). Par grande catégories socioprofessionnelles, ce sont les ouvriers qui ont bénéficié des augmentations les plus fortes sur un an, avec 2,2 % contre 1,6 % à 1,8 % pour les autres salariés.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) augmente de 1,1 % au cours du troisième trimestre 2000, ce qui représente un gain de 0,6 point de pouvoir d'achat (tableau 5). Cette progression s'explique pour 0,3 point par la poursuite de la réduction du temps de travail.

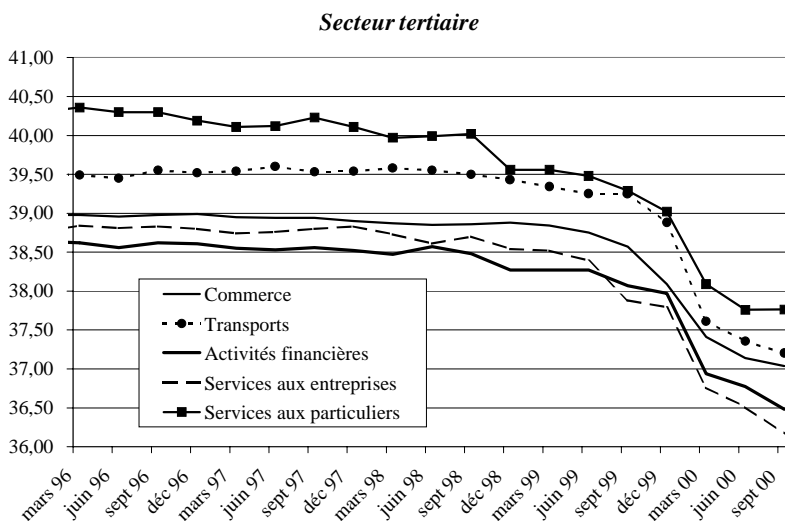
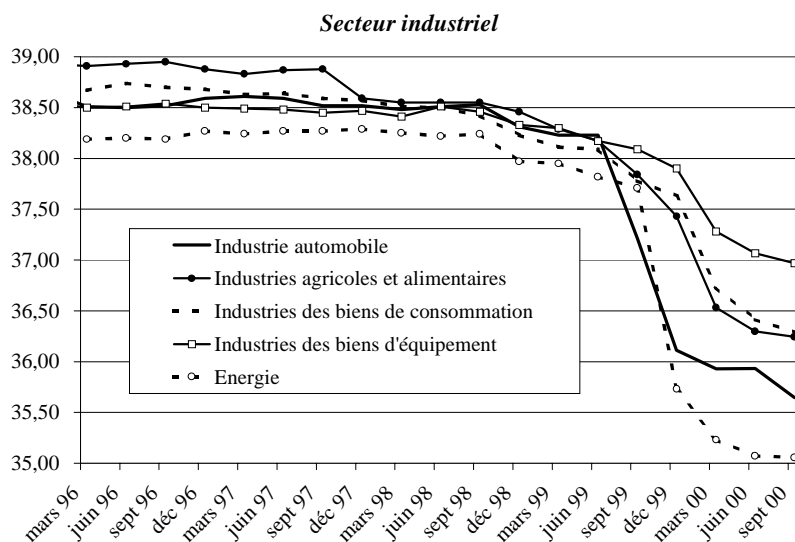
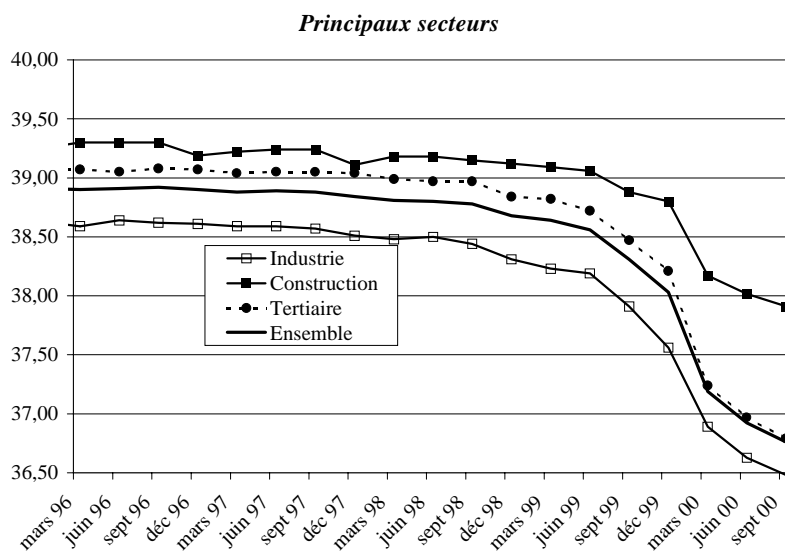
Le SHBO croît de 1,0 % dans les industries des biens intermédiaires (1,1 %) et des biens de consommation (1,0 %). Dans la construction, sa progression s'élève à 1,1 %. Dans le tertiaire, il progresse de 1,4 %, avec un rythme particulièrement soutenu dans les services aux entreprises (1,7 %), les transports (1,5 %) et les activités marchandes d'éducation, santé et action sociale (1,5 %).

Sur un an, le SHBO progresse de 5,3 %, soit 3,2 points de gain de pouvoir d'achat.

Émilie QUEMA
(DARES).

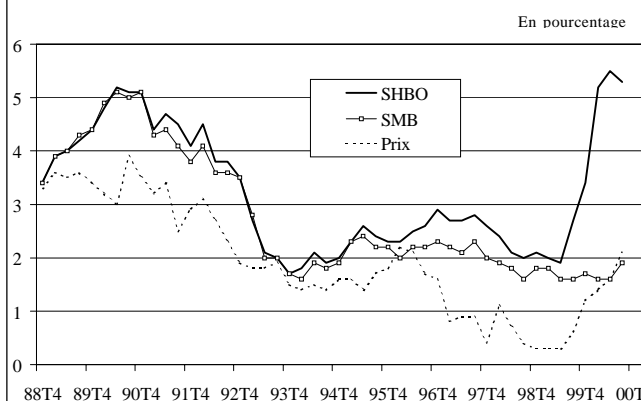
L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 23 000 questionnaires exploitables reçus au 18 décembre 2000.

Graphique 3
La durée hebdomadaire du travail selon les grands secteurs d'activité

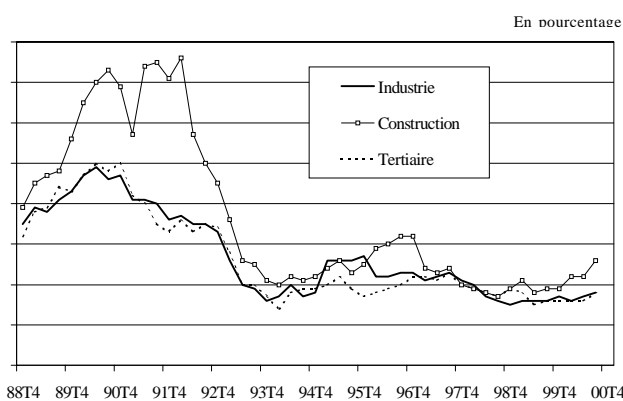


Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Graphique 4
Glissement annuel des salaires
et des prix à la consommation



Graphique 5
Glissement annuel des salaires (SMB)
dans les principaux secteurs



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 4
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim 1999	1 ^{er} trim. 2000	2 ^{ème} trim. 2000	3 ^{ème} trim. 2000	
ENSEMBLE DES SALAIRES	0,4	0,3	0,5	0,4	0,7	1,9
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,3	0,5	0,5	0,6	1,8
EH : Construction	0,5	0,3	0,9	0,6	0,8	2,6
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,5	0,2	0,5	0,3	0,7	1,7
EN : Services aux entreprises	0,5	0,4	0,5	0,5	0,7	2,1
EP : Services aux particuliers	0,7	0,3	0,3	0,4	0,9	1,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,3	0,5	0,4	0,7	1,8
OUVRIERS	0,5	0,3	0,5	0,5	0,8	2,2
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,5	0,3	0,5	0,4	0,7	1,8
EH : Construction	0,5	0,3	0,8	0,6	0,9	2,6
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,5	0,3	0,5	0,5	0,7	2,0
EN : Services aux entreprises	0,7	0,2	0,6	0,6	1,2	2,5
EP : Services aux particuliers	0,9	0,3	0,3	0,2	1,1	1,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,5	0,4	0,6	0,5	1,1	2,5
EMPLOYÉS	0,4	0,2	0,4	0,3	0,8	1,7
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,2	0,5	0,4	0,5	1,7
EH : Construction	0,4	0,3	0,9	0,6	0,6	2,5
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,2	0,4	0,3	0,8	1,7
EN : Services aux entreprises	0,5	0,3	0,4	0,2	0,7	1,7
EP : Services aux particuliers	0,6	0,3	0,2	0,4	0,9	1,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,2	0,4	0,3	0,8	1,7
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	1,6
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,2	0,6	0,5	0,4	1,8
EH : Construction	0,4	0,3	1,2	0,6	0,5	2,6
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,5	0,2	0,6	0,4	0,4	1,6
EN : Services aux entreprises	0,5	0,6	0,5	0,4	0,4	1,9
EP : Services aux particuliers	0,8	0,4	0,5	0,3	0,7	1,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	1,5
CADRES	0,4	0,3	0,6	0,5	0,4	1,8
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,3	0,6	0,6	0,4	1,8
EH : Construction	0,3	0,3	1,1	0,6	0,4	2,4
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,2	0,6	0,4	0,3	1,5
EN : Services aux entreprises	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5	2,1
EP : Services aux particuliers	0,3	0,3	0,3	0,5	1,1	2,3
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,3	0,5	0,4	1,7	

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 5
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000	2 ^{ème} trim. 2000	3 ^{ème} trim. 2000	
Ensemble	1,3	0,9	2,3	0,9	1,1	5,3
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	1,1	0,9	2,0	1,0	0,8	4,9
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	1,0	0,9	2,0	0,9	1,0	4,9
C1 : Habillement, cuir	1,1	1,2	2,1	0,5	1,4	5,4
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	1,0	0,6	1,3	1,0	0,6	3,6
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,3	0,4	3,0	1,3	1,0	5,8
C4 : Industries des équipements du foyer	1,1	1,1	1,9	0,8	1,0	5,0
ED : Industrie automobile (D0)	3,0	3,4	1,4	0,6	0,8	6,4
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3).....	0,9	0,6	2,3	1,0	0,8	4,8
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,8	0,8	4,4	1,1	1,2	7,7
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,8	0,6	2,0	1,0	0,8	4,3
E3 : Ind. des équipements électriques et électroniques	1,2	0,7	2,1	1,0	0,9	4,8
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	0,7	0,5	1,5	1,1	1,1	4,3
F1 : Industries des produits minéraux	0,7	0,4	2,4	0,9	1,0	4,7
F2 : Industrie textile	1,2	0,4	1,8	1,5	1,3	5,0
F3 : Industries du bois et du papier	0,9	0,6	1,6	0,9	1,4	4,7
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	0,6	0,4	1,4	1,0	1,1	4,1
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	0,6	0,6	1,2	1,2	1,0	4,0
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques	0,8	0,6	1,6	1,0	0,9	4,1
EG : Énergie (G1 + G2).....	0,9	4,0	1,1	0,4	0,5	6,1
G1 : Production de combustibles et de carburants	2,7	0,6	1,8	0,4	0,1	2,9
G2 : Eau, gaz, électricité	0,7	4,2	1,1	0,4	0,6	6,4
EH : Construction (H0)	0,7	0,6	1,9	0,9	1,1	4,5
EJ : Commerce (J1 à J3)	1,0	1,2	2,3	0,8	0,9	5,2
J1 : Commerce et réparations automobiles.....	0,9	1,0	2,1	1,1	0,7	5,0
J2 : Commerce de gros	1,2	1,1	2,5	0,7	1,0	5,4
J3 : Commerce de détail, réparations	0,3	1,6	1,7	0,5	0,8	4,8
EK : Transports (K0).....	0,5	1,2	4,0	0,8	1,5	7,7
EL : Activités financières	0,3	0,1	0,8	0,4	0,3	1,6
EM : Activités immobilières (M0)	1,2	1,0	4,2	0,5	1,1	6,9
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	3,1	0,5	3,0	0,7	1,7	6,0
N1 : Postes et télécommunications	1,2	0,2	9,0	0,2	3,7	13,
N2 : Conseils et assistance	0,5	0,9	1,6	0,6	0,7	3,8
N3 : Services opérationnels	4,9	0,5	1,8	0,8	1,4	4,6
N4 : Recherche et développement	1,1	0,2	5,5	0,4	0,6	6,9
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	1,1	0,9	2,3	0,5	1,3	5,1
P1 : Hôtels et restaurants	1,1	1,1	2,4	0,4	1,2	5,2
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives ..	0,6	0,4	2,0	1,6	0,9	5,0
P3 : Services personnels et domestiques	1,2	0,1	1,6	0,0	2,2	4,0
EQ : éducation, santé, action sociale	0,7	1,0	3,0	1,1	1,5	6,7
Q1 : Éducation	1,9	0,2	4,0	0,8	1,1	6,3
Q2 : Santé, action sociale	0,6	1,0	2,9	1,1	1,6	6,8
Regroupements spéciaux						
Ind. de transformation, n. c. la construct. (EB à EG) .	1,1	1,0	1,8	1,0	1,0	4,8
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER)	1,7	1,0	3,1	0,7	1,4	6,3

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepasant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.